

Golf de Troyes
la Cordelière



GRAND PRIX DE TROYES LA CORDELIERE

12-13-14 JUILLET 2025

Email : golfcordeliere@wanadoo.fr - Tél : 03 25 40 18 76 -
www.golfdetroyeslacordeliere.fr

STROKE PLAY 54 TROUS

CLASSEMENT BRUT

EPREUVE INSCRITE AU CALENDRIER NATIONAL DES GRANDS PRIX ET
AU RANKING MONDIAL AMATEUR



GRAND PRIX DE TROYES LA CORDELIERE

12, 13 et 14 JUILLET 2025

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés à une Fédération reconnue et répondant aux exigences du statut amateur. Le joueur doit être :

- ❖ A jour de son certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.
- ❖ Licencié à la FFGOLF et s'être acquitté « du droit de jeu fédéral » de 40 € ou être licencié à une fédération étrangère reconnue, remplir tous les critères sportifs d'inscription.
- ❖ Être à jour de ses frais d'inscriptions à tous les Grands Prix antérieurs
- ❖ Pour les **joueurs étrangers** non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la F.F.golf.
- ❖ Les **inscriptions ne sont recevables** que dans la mesure où elles mentionnent **le nom, prénom, adresse, index, n° de licence, n° de portable et incluent les droits d'engagement.**

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 29 juin 2025 à 18h00.

Une liste de joueurs sélectionnés pour participer au Grand Prix sera publiée par le club, le mercredi 2 juillet 2025 sur le site dédié au Grand Prix.

ARTICLE 2 : FORME DE JEU

Simple Stroke Play / 54 trous / 18 trous par jour.

Classement en brut sur l'addition des 3 tours, Cut à l'issue du 2^{ème} tour le samedi à 72 plus ex-æquo (le nombre exact de qualifiés dames/hommes sera décidé selon le nombre de joueurs dans chaque catégorie)

ARTICLE 3 : TERRAIN

- ❖ Messieurs : 5933 mètres – par 72– slope 137 Marques de départ blanches
- ❖ Dames : 5123 mètres – par 72 – slope 127 Marques de départ bleues

ARTICLE 4 : INDEX

Date de prise en compte des index : dimanche 29 juin 2025

Messieurs : inférieur ou égal à 11.4

Dames : inférieur ou égal à 14.4

ARTICLE 5 : CHAMP DES JOUEURS

Au maximum le champ des joueurs ne pourra dépasser 144 joueurs dont 39 dames au minimum, 15 pros et 14 Wild cards au maximum. La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue Grand Est, qui en affectera une partie au club organisateur. Le champ des joueurs sera déterminé comme suit.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangères classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames, les joueurs de catégories Minimes, Benjamins ou U12 titulaires d'une licence Or Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué précédemment.

ARTICLE 6 : LISTE D'ATTENTE

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratch le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente sera respecté parmi les joueurs présents sur le site.

ARTICLE 7 : DROIT D'ENGAGEMENT

- pour les non-membres du Club	110 €
- pour les non-membres du Club de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006)	65 €
- pour les non-membres de 18 ans et moins (nés en 2007 ou après)	40 €
- pour les membres du Club	50 €
- pour les membres du Club de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006)	30 €
- pour les membres du Club de 18 ans et moins (nés en 2007 et après)	20 €

Si le champ des joueurs est incomplet, le club pourra compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après la date de clôture des inscriptions en ajoutant des dames et ou des messieurs et/ou des joueurs professionnels sans se préoccuper de la répartition dames/messieurs/pros. Néanmoins ces joueurs devront répondre aux critères établis dans le règlement, il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription. **Les engagements sont à adresser avant le 30 juin 2025 à 18h00 par écrit au Golf de Troyes la Cordelière.** Aucune inscription définitive par téléphone ou email ne sera prise en considération sans le règlement.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent **le nom, prénom, adresse, index, n° de licence, n° de portable et incluent les droits d'engagements.**

Le règlement des droits d'engagements est à établir à l'ordre de : « Golf de Troyes la Cordelière » et à adresser à

GOLF DE TROYES LA CORDELIERE Château de la Cordelière **10210 CHAOURCE**

Pour les joueurs et joueuses du Grand Prix l'entraînement est prévu le jeudi 11 juillet sur réservation des départs auprès du Golf de Troyes la cordelière (03 25 40 18 76).

Tout joueur déclarant forfait après la date d'inscription du 29 juin 2025 reste redevable du droit d'engagement.

ARTICLE 8 : PRIX

La valeur des prix se conformera aux Règles du statut Amateur

- ❖ Messieurs : Trophées pour les 3 premiers prix brut
- ❖ Dames : Trophées pour les 3 premiers prix brut

Le vainqueur général en brut verra son nom gravé sur la coupe.

ARTICLE 9 : REMISE DES PRIX Le Lundi 14 juillet 2025 au Restaurant l'Orangerie, suivie d'un cocktail, suivant les conditions sanitaires en vigueur à date. Sauf cas de force majeure reconnu par le Comité, les prix ne seront remis qu'à leur bénéficiaire.

ARTICLE 10 : COMITE

Le Comité pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et/ou des conditions climatiques. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel et sera composé :

D'un représentant du club organisateur.

D'un représentant du corps arbitral

D'un représentant de la Ligue Grand Est

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve ou de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur ou supérieur ou sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

ARTICLE 11 : ENREGISTREMENT DU GRAND PRIX

Tous les joueurs et joueuses inscrites au Grand Prix devront se faire enregistrer avant le 1^{er} tour de leur épreuve en se présentant ou en contactant l'accueil du Golf au plus tard la veille du 1^{er} tour

ARTICLE 12 : FORFAITS, ABANDONS, DISQUALIFICATION

Le joueur peut annuler sa participation au Grand Prix jusqu'à la date limite d'inscription (29 juin 2025).

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix suivants.

Un **abandon au cours d'un tour conventionnel** ou entre 2 tours ne sera considéré comme justifié qu'en cas d'accident ou maladie dûment constatée.

ARTICLE 13 : TIRAGES ET HEURES DE DEPART

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48h et au plus tard à midi la veille du 1^{er} Tour sur le site internet dédié au GP et sur le tableau officiel.

Les départs pourront être organisés du 1 et du 10 si les circonstances l'exigent

Article 14 : INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

Sauf circonstances exceptionnelles, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris où continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est annulée. Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.

ARTICLE 15 : DÉPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement est établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou du dernier tour, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Exception pour la 1^{re} place :

Si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement, ils jouent autant de trous qu'il leur est nécessaire pour se départager sur les trous 18 et 6

ARTICLE 16 : TABLEAU DE L'ÉPREUVE

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel.

Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

ÉPREUVE NON-FUMEURS